

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge

19320360



Déposé 05-06-2019

Greffe

N° d'entreprise: 0727801985

Nom:

(en entier): LES MARAUDEURS DE REVES

(en abrégé):

Forme légale : Association sans but lucratif

Adresse du siège : Rue de Velaine(TAM) 209

5060 Sambreville (Tamines)

Belgique

Objet de l'acte : Constitution

TITRE XVI - DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Article 47: L'assemblée de ce jour créant l'association sans but lucratif désigne comme administrateurs :

- Monsieur *Olivier* VANDENBORRE né le 17.08.71 à NAMUR et domicilié au 209 rue de Velaine à 5060 TAMINES
- Monsieur Sébastien CARAMAZZA né le 19.06.76 à MONTEGNEE et domicilié au 38 rue du Zoning à 4430 ANS
- Monsieur Michel LAFONTAINE né le 02.06.77 à NAMUR et domicilié au 13 rue du Vivier à 5020 MALONNE
- Madame Annick MASSART né le 28.09.67 à CHARLEROI et domicilié au 209 rue de Velaine à 5060 TAMINES
- Madame Véronique ROME né le 04.04.65 à HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU et domicilié au domicilié au 38 rue du Zoning à 4430 ANS

Article 48: Le conseil désigne :

- comme Président : Sébastien CARAMAZZA
- comme Vice-Président et Secrétaire : Olivier VANDENBORRE
- comme Trésorier : Michel LAFONTAINE

Le conseil d'administration désigne Sébastien CARAMAZZA, Olivier VANDENBORRE, Michel LAFONTAINE comme personnes chargées de la gestion journalière et qui possèdent tous les pouvoirs de gestion et de représentation afférente à cette gestion quotidienne. Il agit en qualité d'organe individuellement. Il désigne Sébastien CARAMAZZA, Olivier VANDENBORRE comme personnes disposant du pouvoir de

représenter l'association et qui possèdent le pouvoir de représenter l'association dans tous les actes juridiques et en justice. Ils agissent en qualité d'organe conjointement par deux.